EN ROUTE POUR LE Sud

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

RENTRÉE 2015

Patrice Bégnana

Contre-réforme du collège. Dans un an, entrera en vigueur la prétendue réforme du collège. D'ores et déjà, se profilent des "formations" obligatoires dans certaines académies. Loin d'être concernées par la réforme, elles ont parfois pour contenu des notions de base (le numérique, l'enseignement par projet). En réalité, elles visent le formatage des personnels opposés dans leur écrasante majorité, autrement dit à mettre au pas une profession jugée récalcitrante. L'entêtement de la ministre et du gouvernement en général suivis par quelques pédagogues qui s'illusionnent sur les possibilités d'introduire dans ce nouveau cadre des pédagogies alternatives et de syndicats prétendument réformistes qui n'entendent pas la protestation appellent à une poursuite des actions sous toutes les formes possibles pour imposer une école réellement égalitaire et polytechnique.

Éducation ou délation. « Exigence, justice et valeurs de la République » sont les auspices sous lesquelles la ministre de l'Éducation nationale place la rentrée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement veut faire de chacun des personnels des délateurs. En effet, le projet de loi sur les « droits des étrangers » autorise les préfectures à recueillir d'autorité auprès des établissements scolaires des informations pour instruire l'examen de leur dossier, établissements qui seront sommés de les livrer. Quelle relation de confiance peut-on mettre en œuvre dans de telles conditions ? Bref, un ministère de la délation nationale, tel est l'idéal républicain qui nous est proposé.

Précarité. La désaffection d'un métier qui ne fait plus rêver malgré le chômage de masse, les entourloupes d'un gouvernement qui confond stagiaires et postes d'enseignants

SOMMAIRE

Édito : Rentrée 2015..... 1-3
RISTT dans le premier degré..... 3
Les stages syndicaux 2015-2016..... 3
Collectif CUI / AESH toujours là !..... 3
Grève au lycée Déodat de Séverac : une question de principe ? 4-5
Les sans-papiers du CFA..... 6
Bulletin d'adhésion..... 7
BD : La vie secrète des profs..... 8

éducation
Sud 66-11
Solidaires

Permanence les mardis après-midi, jeudis et vendredis toute la journée

Local Solidaires 66
10, rue du théâtre
66000 Perpignan
06.84.89.01.17
sudeducation.66@laposte.net
www.sudeducation66.org
www.sudeducation.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"
Journal trimestriel
édité par Sud Education 66-11
3, impasse San Gil
66000 Perpignan
et imprimé par Routage Catalan
58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève
n° 47 - Sept. - Oct. - Nov. 2015
ISSN 2427-5026
n° de CPPAP : 0918 S 06756
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Marc Anglaret (déchargé 6 heures)
- Héléna Molin (déchargée 3 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Francis Maury
- Emmanuel Peroy
- Léon Sergeant
- Priscilla Vallès

pour masquer le non-recrutement et la hausse démographique impliquent de pallier le manque de personnels titulaires par des précaires. Ceux-ci augmentent dans la fonction publique (actuellement il y a 900 000 précaires sur les 5,4 millions de fonctionnaires dans les trois fonctions publiques dont plusieurs dizaines de milliers sans contrat de travail, c'est-à-dire en toute illégalité) et dans l'éducation en particulier. Quelques-uns des précaires finissent par avoir un CDI qui les rend corvéables à merci en termes d'affectation, sans compter un salaire dérisoire. C'est pourquoi Sud éducation maintient sa revendication de titularisation sans conditions (concours, nationalité, etc.) des précaires à qui l'État confie des enfants en les payant encore plus mal que les personnels titulaires.

Nouveau statut des personnels. Ils entrent en vigueur pour tous cette année. Rappelons que le décret a instauré un nombre de tâches impossible à faire dans un temps de travail raisonnable. Le gouvernement qui supprime le latin et le grec espère que bientôt plus personne ne se rappellera que le pédagogue était chez les Grecs l'esclave qui accompagnait les enfants à l'école : voilà à quoi il vise à réduire l'enseignement.

Salaires. La politique du gouvernement est efficace sur un point : les salaires des fonctionnaires ont baissé notamment grâce à un plus grand recours aux précaires. Un candidat de droite à la présidentielle préconise-t-il d'augmenter de 10 % le salaire des professeurs des écoles – promesse d'opposant certes – il déclenche lors de la conférence de rentrée le rire méprisant de la ministre. La messe est dite.

PPCR. Sous ce sigle barbare (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) se cache la politique salariale du gouvernement. Une petite augmentation pour les débuts de carrière et les fins de carrières de quelques dizaines d'euros très largement compensée par un allongement pour tous des délais de passage d'échelon et surtout par le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2020. On a pu évaluer à 40 % la perte du pouvoir d'achat des personnels d'éducation depuis 1981. Peut-on dignement accepter ce protocole assorti d'un chantage fait aux organisations syndicales de signer pour pouvoir suivre sa réalisation ? Notre réponse à Sud éducation est non. Une autre politique des salaires, égalitaire, d'augmentation pour tous, ne pourra voir le jour que par la lutte.

Céret. Le lycée de Céret (voir l'article pages 4 et 5) a vu ses effectifs augmenter, donc il a perdu des postes de vie scolaire selon l'implacable logique de la hiérarchie. Les personnels ont lutté, ont fait grève, nous ont rappelés à l'exigence de nous opposer à cette lente dégradation de nos conditions de travail qui est une destruction concertée du service public d'éducation.

La rentrée 2015 se présente

sous les pires auspices. Dans le privé, le code du travail, y compris sa jurisprudence, qui protège déjà peu les salariés, est attaqué. Le ministre de l'économie propose la suppression du statut de fonctionnaire, non pas pour unifier tous les salariés par le haut dans quelque nouveau statut qui rompt avec l'économie de marché néolibérale, mais pour généraliser la précarité de la masse de salariés afin de les rendre dociles à l'exploitation de l'oligarchie qui concentre les pouvoirs économiques, médiatiques, culturels et politique. Pendant ce temps, notre ministère continue sa politique de destruction. Il est toujours d'actualité d'inverser le rapport de forces, à commencer par le 8 octobre. ■

PREMIER DEGRÉ - RISTT

Les textes nous permettent de vous proposer trois demi-journées d'information syndicale par agent, dont une sur le temps « devant élèves » et deux sur le temps d'animations pédagogiques.

- Temps « devant élèves » : **mercredi 04 novembre** 2015 de 09h00 à 12h00 (Sud éducation 66, 10 rue du théâtre à Perpignan)

- Temps sur « animation pédagogique » : **vendredi 19 février 2016** et **vendredi 15 avril 2016**, de 13h00 à 18h00 à Perpignan (le lieu sera précisé sur notre site internet).

Ne vous inscrivez pas aux animations pédagogiques si vous ne comptez pas venir !

Tous les formulaires-types sont dans la rubrique "Documents utiles" de notre site web.

LES STAGES SYNDICAUX

- Jeudi 12 novembre : stage départemental (Perpignan) : « **Élu·e·s en CA** »

- Lundi 16 novembre : stage départemental (Perpignan) : « **Entrée dans le métier** »

- Jeudi 19 novembre : stage académique (Montpellier) : « **La réforme du collège** »

- Jeudi 3 décembre : stage académique (Montpellier) : « **Les Lycées d'Enseignement Professionnel** »

- Jeudi 10 décembre : stage académique (Montpellier) : « **Les remplaçants dans le 1er degré** »

Syndiqué·e·s ou pas, les stages syndicaux, c'est un droit ! Contactez-nous si vous voulez y participer.

Collectif CUI / AESH toujours là !

Anne-Julie Borne

Pour la cinquième année, le collectif des personnes en contrat précaire de l'Éducation nationale des P.O. reprend du service. Il est soutenu par les syndicats CGT, CNT, FSU et Sud éducation. Une réunion d'information s'est tenue le 15 septembre pour informer les personnels et décider des actions à poursuivre.

Plusieurs centaines d'AVS, d'EVS (qui accompagnent les élèves en situation de handicap, qui assistent les directeurs d'école ou travaillent dans les secrétariats du secondaire), ou d'assistants documentalistes sont employés dans le département, pour un an, deux ans en contrat CUI, 6 ans au plus comme AED (assistant d'éducation), puis jetés.

Pourtant, ces personnels exercent de vrais métiers dans lesquels ils s'investissent et dont l'Éducation nationale a besoin de façon durable. Quelques-uns, bien rares, ont été CDIsés pour des salaires qui évoquent davantage une pérennisation de la misère que la création d'un métier. Ce nouveau métier, AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) est prévu par le décret du 27 juin 2014 qui n'est pas appliqué et soulève bien des questions.

Le collectif a un double objectif :

- l'information et la défense individuelle de personnels, qui, du fait de leur précarité, sont très souvent en situation d'isolement, de pression et d'ignorance de leurs droits

- l'action collective visant à la création pour ces fonctions de véritables emplois statutaires et à l'intégration sans condition des personnels précaires déjà en poste

D'autres réunions se tiendront cette année. Pour rejoindre le collectif, contactez Sud éducation afin d'être informé de la prochaine date quand elle sera fixée. ■

Grève au lycée Déodat de Séverac : une question de principe ?

Alain Escoda et Valérie Creixell

Notre Lycée sort à peine du mouvement de grève le plus important de son histoire. Deux semaines de lutte, de solidarité, d'échanges... sans autre victoire que celle, non négligeable à nos yeux, d'avoir prouvé que l'on pouvait encore se battre de façon unitaire pour des idées telles que le respect de la parole donnée ou la qualité du service public éducatif !

Résumé des épisodes précédents... Au printemps 2015, dans un contexte de fortes inquiétudes liées à l'ouverture imminente du Lycée Christian Bourquin à Argelès, les personnels obtiennent la venue à Céret de représentants de notre hiérarchie (DSDEN et Services DRH et Moyens du Rectorat). Interpellé en AG par l'un de nos CPE sur la question du maintien des moyens de Vie Scolaire pour la rentrée 2015, le Secrétaire Général de la DSDEN, relayé par le DASEN lui-même, se montre tout à la fois affirmatif et rassurant : l'évolution du Lycée Déodat de Séverac est au cœur de leurs préoccupations et oui, la TZR qui assure depuis plus de quatre ans le mi-temps de CPE en renfort nécessaire des deux postes de titulaires à temps complet sera maintenue en place... Pourtant, en dépit de cette promesse solennelle faite devant une assemblée d'une quarantaine de personnes, nous apprenons début juillet la perte du mi-temps de CPE !

À l'heure où l'on réintroduit dans les programmes l'idée de « morale », voilà un bel exemple d'intégrité à méditer ! Cette décision nous apparaît d'autant plus injustifiée qu'elle intervient malgré l'augmentation significative du nombre d'élèves en cette rentrée 2015 (notamment dans la section professionnelle), malgré la complexification de la structure pédagogique (de la 3ème PrépaPro au BTS) et qu'elle remet en cause le bon fonctionnement de l'établissement (deux CPE pour 1130 élèves, avec près de 90 internes !).

Toutes les démarches estivales de nos deux CPE et de la direction de Déodat de Séverac sont restées sans réponse... Aussi, dès le premier jour de la rentrée, le service Vie Scolaire du lycée dans son ensemble entamait un mouvement de grève. Un mouvement rejoint, quelques jours plus tard, par une grande majorité des personnels enseignants et administratifs (70% de grévistes).

Le vendredi 4 septembre, une délégation est reçue par le DASEN. Ce dernier prétend que nous avons « mal compris » ses propos, et n'avance comme seule proposition concrète que la possibilité d'affecter au Lycée de Céret, deux jeunes en Service Civique Universel. Pour résumer : un mi-temps de CPE diplômé, formé et qualifié, est équivalent à deux contrats précaires, sans formation initiale, rémunérés 400 euros par mois pour 30 heures hebdomadaires de travail, et qui statutairement ne peuvent ni encadrer des mineurs, ni exercer de missions de surveillance dans les établissements ! C.Q.F.D. !

L'enthousiasme des personnels face à cette proposition se manifeste aussitôt par le vote en AG de la grève reconductible ! Le mouvement s'organise spontanément en intersyndicale FO, Sud éduc', CGT, SNES, et Sud éduc' appelle aussitôt à la constitution d'une Caisse de Solidarité destinée à indemniser les AED grévistes...

Le mardi 8 septembre, une vingtaine de personnels se rend au Rectorat pour obtenir une audience de Mme Le Recteur. Une délégation est reçue par son Directeur de Cabinet, le tout sous escorte policière.

Aucune solution nouvelle n'est proposée, hormis la possibilité d'affecter au Lycée de Céret... deux jeunes Services Civiques Universels. Encore ! ça en fait quatre ? Non ! Toujours les deux mêmes ! Nos deux CPE sont toutefois invités à « interroger leurs pratiques professionnelles » (sic) dans le cadre de ces nouvelles perspectives... En réponse, la reconduction de la grève est votée à une large majorité !

Le Vendredi 11 septembre, une autre délégation est reçue par Monsieur Pierre Aylagas, Député-

Maire d'Argelès. Monsieur Aylagas, fervent défenseur du lycée de Ceret, souhaitant respecter l'équité des moyens sur son territoire, s'engage à transmettre à Madame Le Recteur un courrier défendant la demande des Personnels de Ceret, lors de la venue de celle-ci à Argelès, pour l'inauguration du nouveau Lycée Christian Bourquin.

Ce même vendredi, une autre délégation est reçue une nouvelle fois par Monsieur Le Directeur de Cabinet de Madame Le recteur. Aucune nouveauté. Toujours les deux mêmes propositions, désolantes : deux Services Civiques Universels (ça en fait six ?)

Les deux CPE en poste doivent apprendre à réorganiser leur service. Merci pour eux !

Un petit « plus » cette fois : l'administration va diligenter au lycée de Ceret un inspecteur de Vie Scolaire, dans les meilleurs délais, afin d'aider les deux collègues à repenser leur organisation !

Devant la surdité de la hiérarchie, qui a fait de la rigidité de sa position une question de principes (et craint sans doute que la contestation ne gagne du terrain !), le personnel en grève vote le lundi 14 septembre la poursuite du mouvement sous d'autres formes mais, ne souhaitant pas pénaliser les élèves, décide de la reprise des cours.

Une semaine de deuil est décrétée, avec photo tous les jours devant la Vie Scolaire...

Pour conclure (provisoirement !) : c'est inquiétant !

Deux jeunes services civils, sans aucune formation seraient donc en mesure de remplacer un (demi) collègue CPE. Quelle est donc la valeur du concours obtenu et de la formation suivie par nos collègues ?

Les personnels du lycée de Céret semblent être de dangereux terroristes puisqu'il est nécessaire d'envoyer plus de 10 personnes de la Police Nationale au Rectorat, lors de leur venue, pour rencontrer leur supérieur hiérarchique ! C'est pourtant, à ces mêmes personnels, que l'on confie plus de 30 jeunes à chaque heure de cours !

Nous ne pouvons ici que dénoncer fermement la politique d'ouverture d'établissements à moyens constants dans notre Académie. Pour habiller Christian Bourquin (le Collège de Millas) et Christian Bourquin (le Lycée d'Argelès), il aura fallu déshabiller nombre d'établissements qui, eux aussi ont perdu des moyens de Vie Scolaire à la rentrée, comme les Lycées Maillol, Arago, Jean Lurçat, etc...

Mais nous devons aussi dénoncer une politique inconséquente de gestion des ressources humaines qui maintient 1,5 postes de CPE à Léon Blum pour 150 élèves, et ouvre 2,5 postes au Lycée Christian Bourquin pour 650 élèves.

Bref, une question de principes... ■

Les sans-papiers du CFA

Léon Sergeant

Depuis la mi-juillet, le Centre de Formation des Apprentis de Perpignan, désaffecté et mis en vente il y a plusieurs mois, est occupé par des familles de sans-papiers.

Au tout début, elles étaient au nombre de six, soit quatorze personnes. À la fin août, il y avait douze familles soit seize adultes et vingt enfants dont l'âge varie de 5 mois à 15 ans.

Perpignan compte quatre squats regroupant au total plus de 100 personnes.

Ces déboutés du droit d'asile reçoivent l'aide du Comité de Soutien au Collectif des Sans-Papiers* qui regroupe une quinzaine d'associations, de partis politiques et de syndicats dont Solidaires (l'ensemble des Syndicats SUD).

Toutes ces familles ont fui la guerre, les menaces de la mafia ou celles de la police. Elles viennent d'Ukraine, de Géorgie, de Tchétchénie, d'Albanie ou d'Algérie. Dans leur pays, ils•elles étaient garagiste, artiste peintre, prothésiste dentaire, interprète, enseignant...

Dans ce squat de 5000 mètres carrés, un des plus vastes de France, la vie s'est organisée tant bien que mal :

- Quatre ou cinq jours après l'installation des premières familles, la direction du CFA faisait couper l'électricité.

- Les familles reçoivent, régulièrement, l'aide d'Emmaüs, du Secours Populaire, de la Banque Alimentaire et celle des Restos du cœur. La présence active de membres du Comité de Soutien leur est d'un grand réconfort.

- Leur existence au CFA, situé avenue du Conflent, est rythmée par les distributions alimentaires les mardi et samedi, les contrôles réguliers ou inopinés de la police et de la PAF.

Une organisation collective s'est peu à peu mise en place dans la solidarité :

- Les femmes ont instauré un planning de nettoyage des locaux. Elles partagent leurs repas, ou s'occupent à tour de rôle des enfants.

- Convoquées à la PAF pour une aide au retour et pour un relogement très provisoire et bien plus qu'incertain, les familles ont toutes refusé ces propositions, d'un commun accord.

- Le 27 août, à l'occasion de l'anniversaire d'un garçon qui fêtait ses six ans, toute la petite communauté était réunie en présence de quelques membres du Comité.

Vie presque normale, allez-vous penser ?

En fait, tout le monde vit dans une angoisse qui ne transparait pas sur les visages, mais qui est, malheureusement, bien réelle.

À l'heure où des milliers de réfugiés risquent leur vie dans la traversée de la Méditerranée, la solidarité s'organise dans les Pyrénées-Orientales.

Les 5 et 6 septembre, le Comité de soutien a organisé, avec la participation active des sans-papiers, une exposition déambulatoire à l'occasion du festival *Visa pour l'Image*.

Après le décès tragique d'Aylan Kurdi, de son frère et de sa mère à Bodrum en Turquie, les choses donnent l'impression d'évoluer en faveur des réfugiés, en Europe et en particulier en France.

À Perpignan, les médias locaux s'intéressent au sort des sans-papiers. Il y a d'abord eu une double page dans « La Semaine du Roussillon ». Puis, « L'Indépendant » a réalisé plusieurs articles sur le même sujet. Enfin, « France Bleu Roussillon » a réalisé un reportage sur l'un des squats de la ville.

Le 23 septembre, le Tribunal de Perpignan a décidé de repousser le délai de l'expulsion jusqu'en mars 2016. Une belle victoire !

Restent deux questions lancinantes :

Quelle sera la position de l'autorité préfectorale ?

Que vont devenir les sans-papiers du CFA, sans électricité, sans chauffage pendant la mauvaise saison ?

* Le Comité de soutien regroupe :

- des associations : l'Asti, Bouge Toit, la Cimade, la LDH, le MRAP, RESF

- des partis politiques : la CUP, EELV, le NPA, le PCF

- des syndicats : la CGT, la CNT, la CNT-SO, la FSU, Solidaires

Asti : Association de Solidarité avec tou·te·s les Immigré·e·s

Cimade : Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués

éducation Sud 66-11 Solidaires

ADHÉSION 2015 - 2016

Sud éducation 66-11
3 impasse San Gil - 66000 Perpignan
06.84.89.01.17
sudeducation.66@laposte.net
www.sudeducation66.org

Adhérent·e

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....

Situation professionnelle

Branche (1° ou 2° degré, supérieur) : ..... Corps, grade (ATTEE, instituteur, certifié, …) : .....

Discipline, fonction, statut (adjoint, brigade, TZR, …) : .....

❑ Temps complet ❑ Temps partiel : .....

❑ Disponibilité ❑ Congé (type : .....) ❑ Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Cotisation

66% des sommes versées en 2015 seront déductibles de vos impôts 2015 ou ouvriront un crédit d'impôt (un justificatif vous sera adressé en 2016).

Montant de la cotisation annuelle 2015 - 2016 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... **€**
Cotisation payée en : ❑ **une** fois ❑ **deux** fois ❑ **trois** fois ❑ **dix** fois

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire annuel net de l'année civile **2014** :

Salaire annuel net **en 2014**	Salaire mensuel net moyen **en 2014**	**Cotisation annuelle**	Taux
- de 7200 €	- de 600 €	**6 €**	/
+ de 7200 €	+ de 600 €	**15 €**	2,5%
+ de 9000 €	+ de 750 €	**27 €**	3,6%
+ de 10800 €	+ de 900 €	**45 €**	4,74 %
+ de 12000 €	+ de 1000 €	**54 €**	5,14 %
+ de 13200 €	+ de 1100 €	**64 €**	5,57 %
+ de 14400 €	+ de 1200 €	**75 €**	6 %
+ de 15600 €	+ de 1300 €	**88,5 €**	6,56 %
+ de 16800 €	+ de 1400 €	**102 €**	7,03 %
+ de 18000 €	+ de 1500 €	**117 €**	7,55 %
+ de 19200 €	+ de 1600 €	**135 €**	8,18 %
+ de 20400 €	+ de 1700 €	**153 €**	8,74 %
+ de 21600 €	+ de 1800 €	**174 €**	9,41 %
+ de 22800 €	+ de 1900 €	**192 €**	9,85 %
+ de 24000 €	+ de 2000 €	**210 €**	10,24 %
+ de 25200 €	+ de 2100 €	**230 €**	10,70 %

Salaire annuel net **en 2014**	Salaire mensuel net moyen **en 2014**	**Cotisation annuelle**	Taux
+ de 26400 €	+ de 2200 €	**251 €**	11,16 %
+ de 27600 €	+ de 2300 €	**272 €**	11,57 %
+ de 28800 €	+ de 2400 €	**293 €**	11,96 %
+ de 30000 €	+ de 2500 €	**315 €**	12,35 %
+ de 31200 €	+ de 2600 €	**340 €**	12,83 %
+ de 32400 €	+ de 2700 €	**364 €**	13,24 %
+ de 33600 €	+ de 2800 €	**390 €**	13,68 %
+ de 34800 €	+ de 2900 €	**416 €**	14,10 %
+ de 36000 €	+ de 3000 €	**443 €**	14,52 %
+ de 37200 €	+ de 3100 €	**472 €**	14,98 %
+ de 38400 €	+ de 3200 €	**500 €**	15,38 %
+ de 39600 €	+ de 3300 €	**530 €**	15,82 %
+ de 40800 €	+ de 3400 €	**561 €**	16,26 %
+ de 42000 €	+ de 3500 €	**593 €**	16,70 %
+ de 43200 €	+ de 3600 €	**Calcul***	17,30 %

* Cotisation annuelle = *17,30% du salaire mensuel net moyen.*

Joindre tous les chèques. Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2016 et le troisième le 30 avril 2016. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.
Pour tout cas particulier, contactez Sud éducation 66-11.
Le(s) chèque(s) *à l'ordre de Sud éducation 66-11* et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :
Sud éducation 66-11 - **3, impasse San Gil** - **66000 Perpignan**

J'autorise Sud éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération Sud éducation.

Date : Signature :

La vie secrète des profs

Héléna Molin et Marc Anglaret

BANDE DESSINÉE

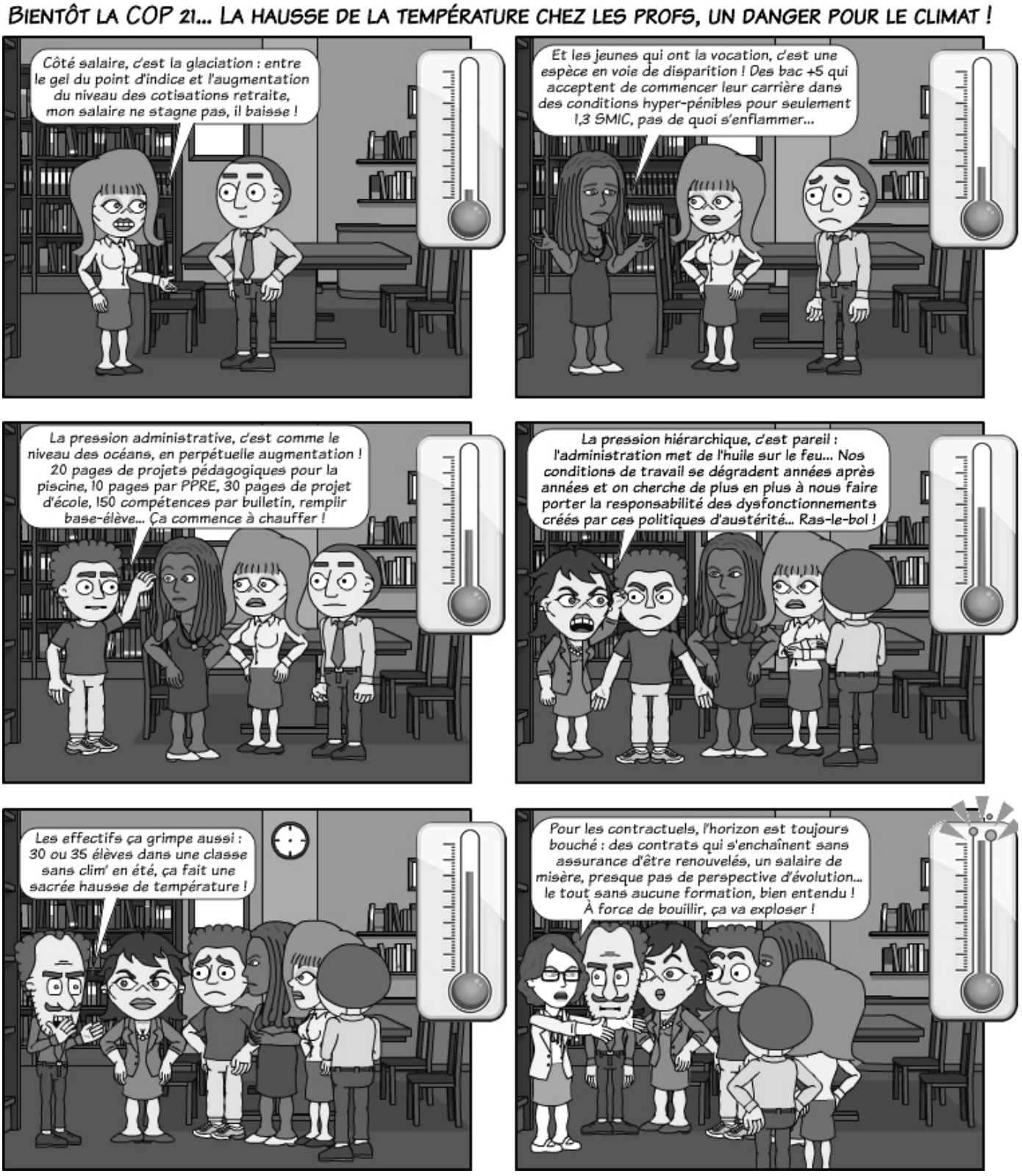

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'Éducation nationale, SUD préconise :

- une augmentation du point d'indice et une intégration des primes dans le salaire
- un statut unique pour l'ensemble des enseignants aligné sur le meilleur des statuts
- la baisse des effectifs tout particulièrement dans le primaire, les collèges et le LEP
- une politique de recrutement et de formation digne de ce nom pour les enseignants, les personnels de vie scolaire, les AVS
- une titularisation sans condition de concours des personnels non-titulaires